

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
urek.ceate@pd.admin.ch

Le 16 novembre 2010

09.499 n lv. pa. CEATE-N. Agrocarburants. Prise en compte des effets indirects

Procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 9 novembre 2010, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a adopté un avant-projet de modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales et de la loi sur la protection de l'environnement, qu'elle a élaboré dans le cadre de son initiative parlementaire « Agrocarburants. Prise en compte des effets indirects ». Par la présente, cet avant-projet vous est soumis pour avis dans le cadre de la procédure de consultation.

L'avant-projet vise à ce que les effets indirects de la production de biocarburants soient dûment pris en compte et, si possible, éliminés. Ainsi, il est prévu que ces carburants soient soumis à des critères élargis et plus sévères pour pouvoir bénéficier d'un allègement fiscal en Suisse. Si, malgré ces dispositions, des carburants et combustibles issus de matières premières renouvelables qui ne remplissent pas les critères de l'allègement fiscal sont commercialisés en grande quantité dans notre pays, le Conseil fédéral devra introduire une homologation.

Nous vous prions d'adresser votre avis à l'Office fédéral de l'environnement, Division Économie et observation de l'environnement, 3003 Berne, d'ici au **10 mars 2011**.



Pour toute question, n'hésitez pas à prendre contact avec les collaborateurs responsables de ce dossier : M. Lionel Cretegny pour l'Office fédéral de l'environnement (tél. 031 323 27 06 ; courriel : lionel.cretegny@bafu.admin.ch) et M. Michael Ruch pour la CEATE (tél. 031 324 12 26 ; courriel : urek.ceate@pd.admin.ch). Vous trouverez en outre la documentation relative à la consultation sur le site Internet du Parlement (www.parlement.ch), rubrique Commissions / Commissions législatives / Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Jacques Bourgeois
Président de la commission

Annexes :

- Avant-projet et rapport explicatif de la CEATE-N du 9 novembre 2010
- Liste des destinataires

